

délibération

Par **SokEttE**, le 21/05/2010 à 19:54

Bonsoir

pas vraiment le moral ce soir, j'ai planté mon deuxième semestre de L3, j'ai mon premier semestre mais il ne suffit pas à compenser il me manque 0.300 pour compenser a l'année j'ai une moyenne de 9,984, les délibérations pour les moyennes a l'année se déroule la semaine prochaine, savez vous sur quels critères le jury délibère, si j'ai raté ce semestre c'est parce que j'ai deux notes qui m'ont totalement planté.

Merci d'avance

Par **Morsula**, le 21/05/2010 à 20:19

Bonsoir,

Avec une telle note planter son semestre c'est dommage, en effet  (image not found or type unknown)

Les critères, je ne sais pas s'ils sont communs à toutes les facultés de droit de France mais pour ce que j'en sais, à Tours, le jury regarde les notes obtenus par l'étudiant, lors des travaux dirigés notamment avec l'appréciation des enseignants, et aussi s'ils ont déjà attribué précédemment des points pour "sauver" l'étudiant.

Je croise les doigts pour toi.

Par **SokEttE**, le 21/05/2010 à 20:23

Oui j'en ai pleurer, bon ben je n'ai jamais été rattrapé, je n'ai d'ailleurs jamais été au rattrapage, et j'espère ne pas y aller  (image not found or type unknown)

Merci pour ton soutien. Sinon je n'ai que 2 matières a rattraper mais ca fait mal de foirer son année a si peu...d'autant que mes notes de td étaient excellente dans les matières plantées et j'ai paniqué aux partiels